

Département de l'Isère  
Canton de l'Oisans  
Commune LES DEUX ALPES

Délibération n° 2026-019

Séance du conseil municipal du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 19h,

Le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 16 mars 2026, a tenu une réunion en session ordinaire, sous la présidence de M. Stéphane SAUVEBOIS.

**Présents :** M. Stéphane SAUVEBOIS, Maire

Xavier SILLON, Delphine VAZEUX, Laurent CAIOLO SERRA, Jocelyne MARTIN, Philippe ARNOL, Louise TEXIER, adjoints

Michel MARTIN, Maire délégué Venosc, Philippe PRIMATESTA, Maire délégué Mont de Lans, Brigitte MANIN, Florence BEL, Virginie DUMONT, Sébastien CROZET, Angélique AGUILAR MOUNIER, Mélanie FIAT, Etienne DRUMAIN, Claire CHALVIN, Nicolas LAMBERT, Marie-Hélène COING, Christophe AUBERT, Fabien VEYRAT, Emilie-Rose VIGNERI BRUN, conseillers municipaux.

**Pouvoirs :** Eric HAZAK donne pouvoir à Mélanie FIAT

**Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales**, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, le conseil municipal a désigné Madame Emilie-Rose VIGNERI BRUN qui les a acceptées. Cette désignation est intervenue sur proposition de la présidente de séance, Madame Jocelyne MARTIN, et en l'absence d'opposition.

Conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

#### **INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE - 5.2 – Fonctionnement des assemblées**

##### **OBJET : Election des adjoints**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4 et L2122-7-2

Monsieur le maire rappelle que les adjoints sont élus, parmi les membres du conseil municipal, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Monsieur le maire sollicite le dépôt des listes. La liste conduite par M. Xavier SILLON lui est remise.

Il est ensuite procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 23
- Nombre de suffrages blancs : 3
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
- Suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 10

La liste emmenée par M. Xavier SILLON a obtenu : dix-neuf voix – 19 voix

La liste des candidats aux fonctions d'adjoints au maire composée de : SILLON Xavier, VAZEUX Delphine, CAIOLO SERRA Laurent, MARTIN Jocelyne, ARNOL Philippe, TEXIER Louise obtient la majorité absolue et les candidats sont proclamés adjoints. Ils prennent rang dans l'ordre de cette liste.

Fait et délibéré en séance, les jour et mois que dessus. Au registre sont les signatures.

Emilie-Rose VIGNERI BRUN  
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Stéphane SAUVEBOIS